

\$230,000, tandis que nous examinons un poste de \$4,859,000. Cette façon de procéder donne une bien mauvaise idée des dépenses effectuées par l'Imprimerie nationale.

M. BRYCE: Je dois signaler que la plus forte partie des frais d'impression figure dans les crédits des divers ministères et services, étant donné que ce sont eux ou les ministres compétents qui doivent démontrer la nécessité de ces impressions. L'imprimerie nationale acquitte d'abord les dépenses à même son capital d'exploitation. La loi régissant l'Imprimerie nationale l'autorise à utiliser un compte de capital d'exploitation, à même lequel on verse le salaire des imprimeurs. L'Imprimerie envoie ensuite un compte au ministère intéressé. Le montant payé par le ministère est versé au compte de l'Imprimerie. Ce n'est qu'un procédé de comptabilité. La plus forte partie des frais d'impression sont compris dans les crédits des divers ministères. Je reconnais volontiers que les dépenses figurant sous la rubrique Imprimerie nationale sont très faibles si on les compare aux autres.

Le PRÉSIDENT: Par exemple, si nous nous reportons au numéro 9 de la feuille qui accompagne le budget des dépenses, nous trouvons une ventilation assez précise du poste que nous étudions. Ainsi, je constate, sous la rubrique "Impression des rapports et autres publications des ministères", que le montant relatif au ministère de l'Agriculture est de \$485,000, soit une augmentation d'environ \$30,000 sur l'année précédente. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration accuse une diminution, ses dépenses se chiffrant par \$140,000. Un autre poste important est celui du ministère du Travail, dont les frais d'impression s'élèvent à \$141,000. Ceux du Service législatif, qui se rapportent sans doute à l'impression du *Hansard* et autres publications de la Chambre des communes et du Sénat, atteignent \$416,000. Les frais d'impression du ministère des Mines et Relevés techniques s'élèvent à \$192,000; ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à \$314,000 et ceux du service des Impressions et de la papeterie publiques atteignent \$387,000. Dans ce dernier cas, je suppose qu'il s'agit surtout de matériel.

M. BRYCE: Ah! et de certaines publications dont s'occupe ce service: la *Gazette du Canada*, les statuts et autres choses du genre.

Le PRÉSIDENT: Les frais du ministère des Ressources et du Développement économique s'élèvent à \$355,000; ceux du Secrétariat d'État, à \$372,000. Comment expliquez-vous ce dernier chiffre?

M. BRYCE: La plus forte partie a trait, je crois, à l'impression des brevets, qui nous rapportent un revenu.

L'hon. M. REID: A cet égard, quel est le chiffre du revenu du Secrétariat d'État?

M. BRYCE: Je crois être en mesure de vous fournir la réponse dans un instant, à l'égard de l'an dernier. Le chiffre approximatif était de \$270,000, l'année dernière. Si je ne m'abuse, nous avons ajouté à ce montant une légère somme supplémentaire. Le revenu, dont la plus forte partie,—non pas tout, mais une part importante,—provient de l'impression des brevets, s'élevait à environ \$527,000 l'an dernier.

L'hon. M. HAYDEN: Le service réalisait un bénéfice?

L'hon. M. HAIG: Mais il faut tenir compte du traitement du personnel. Si l'on ajoute le coût de la main-d'œuvre, il ne reste pas grand-chose.

L'hon. M. HAYDEN: J'allais vous demander si vous aviez les chiffres relatifs aux divers ministères. Toutes ces impressions de l'État rapportent-elles un revenu?

M. BRYCE: Oui. Je regrette, mais je n'ai pas fait tous les calculs. D'une façon générale, cependant, je crois qu'il est juste d'affirmer que l'impression des brevets est sans doute le service qui rapporte le plus.